



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

**N° 455 SPECIAL
SEPTEMBRE 2010**

♦ **SERVICE ENVIRONNEMENT et ESPACE NATUREL**

Modification des conditions de réalisation du tir de prélèvement ordonné par l'arrêté préfectoral n° 2010-243-9 du 31 août 2010 en vue de la protection des troupeaux domestiques des communes de Saint-Etienne en Dévoluy, contre la prédation du loup (Canis lupus).
Arrêté préfectoral modificatif n° 2010-258-4 du 15 septembre 20103

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES**

Fait à GAP, le 16 septembre 2010
LE PREFET,

Pour le préfet et par délégation
le chef du bureau du budget
et de la logistique

Christian SURPI

S O M M A I R E

La version intégrale du R.A.A. peut être consultée pendant 2 mois aux guichets d'accueil de la Préfecture et de la Sous-Préfecture, ainsi que sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.hautes-alpes.pref.gouv.fr>

28, rue Saint Arey – 05011 GAP CEDEX – Tél : 04.92.40.48.00 – Télécopie : 04.92.53.79.49

La version intégrale du R.A.A. peut être consultée pendant 2 mois aux guichets d'accueil de la Préfecture et de la Sous-Préfecture, ainsi que sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.hautes-alpes.pref.gouv.fr>

28, rue Saint Arey – 05011 GAP CEDEX – Tél : 04.92.40.48.00 – Télécopie : 04.92.53.79.49